IAEA
L'atome pour la paix et le développement

Circulaire d'information

INFCIRC/1103
28 juin 2023

Distribution générale
Français
Original : anglais

Communication datée du 23 juin 2023 reçue de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence une note verbale datée du 23 juin 2023.

2. Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale et sa pièce jointe sont reproduites ci-après pour l'information de tous les États Membres.

Ständige Vertretung der Ukraine
bei den internationalen Organisationen
in Wien

Wallnerstrasse 4,
1010, Wien,
Republik Österreich

(+431) 479 7172,
pm_io@mfa.gov.ua

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de communiquer la Déclaration du Ministère des affaires étrangères de l'Ukraine sur la situation périlleuse à la centrale nucléaire de Zaporizhzhia, accompagnée de la traduction officieuse.

La mission permanente de l'Ukraine prie le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique de diffuser rapidement la déclaration susmentionnée à tous les États Membres de l'AIEA sous la forme d'une circulaire d'information.

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler à l'Agence internationale de l'énergie atomique l'assurance de sa très haute considération.

Pièce jointe : sur 2 pages.

Vienne, le 23 juin 2023

Secrétariat
Agence internationale de l'énergie atomique
Vienne

Déclaration du Ministère des affaires étrangères de l'Ukraine sur la situation périlleuse à la centrale nucléaire de Zaporizhzhia

Le 22 juin 2023, 23 h 36

La pose de mines et d'autres formes de militarisation de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia par la Russie constituent une menace immédiate d'incident nucléaire à la plus grande centrale nucléaire d'Europe.

Selon les services de renseignement ukrainiens, la Russie envisage de commettre un acte terroriste à la centrale nucléaire de Zaporizhzhia temporairement occupée. Un tel attentat terroriste aura des conséquences mondiales.

En occupant la centrale nucléaire de Zaporizhzhia, la Russie bafoue le droit international et les normes de sûreté nucléaire, notamment les sept principes fondamentaux de la sûreté et de la sécurité nucléaires définis par l'AIEA.

Nous attendons du Directeur général de l'AIEA Rafael Grossi une évaluation objective des actes criminels de la Russie.

Les défis et les menaces que la guerre de la Fédération de Russie contre l'Ukraine fait peser sur le régime mondial de sécurité nucléaire sont d'un niveau extrêmement élevé et il faut une action internationale concertée et ferme pour éviter une catastrophe nucléaire.

État terroriste, la Russie a enfreint tous les principes fondamentaux du droit international de la sécurité nucléaire et la plupart des obligations que lui imposent les traités auxquels elle est partie, mais elle n'a pas eu à subir les justes conséquences de ses crimes.

Nous demandons à la communauté internationale, en particulier au Groupe des Sept et à l'Union européenne, de prendre des mesures d'urgence pour prévenir une catastrophe nucléaire à la centrale nucléaire de Zaporizhzhia, notamment en prenant des mesures restrictives renforcées contre l'industrie nucléaire et le complexe militaro-industriel russes.

Nous insistons sur la nécessité de reconnaître la Russie comme un État terroriste et de garantir l'inévitabilité des conséquences politiques, économiques et juridiques de tous les crimes et actes illicites qu'elle commet.